

## RD-CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2765 - JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

## GÉCAMINES

Controverse autour  
d'un accord de transfert  
de redevances

Signée en janvier 2015, la transaction minière controversée a été conclue depuis janvier 2015 et porte sur les redevances liées à la production de la mine de cuivre de Kamoto dans le sud-est de la RDC, lesquelles redevances sont désormais transférées à Africa horizons investment limited. C'est ce que révèle un rapport de l'ONG britannique Global Witness spécialisée sur les questions de transparence économique publié le 15 novembre.

Une transaction sévèrement critiquée par l'ONG américaine qui la juge de « troublante » étant entendu qu'elle prive, selon elle, l'État congolais des « flux de trésorerie potentiellement importants qui devraient être affectés à la construction de l'avenir » du pays. Global Witness soutient que cet accord prive l'État congolais de recettes pouvant aller jusqu'à 880 millions de dollars sur plusieurs années.



Site d'exploitation de la Gécamines dans le Katanga

Page 13



Étienne Tshisekedi et ses pairs du Rassemblement

## RESPECT DE LA CONSTITUTION

Le Rassemblement prend  
acte de l'engagement  
présidentiel

C'est par le biais d'un communiqué publié le 15 novembre que le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement qui avait boycotté les assises de la Cité de l'Union africaine ayant abouti à l'accord politique du 18 octobre a réagi au discours présidentiel sur l'état de la nation. Ce regroupement politique s'est dit indigné par « le ton agressif et le caractère non conciliant » des propos tenus par le chef de l'État qui, selon lui, ne favorisent pas la recherche du consensus pour une sortie pacifique de la crise.

La plate-forme se dit convaincue que « seul un dialogue réellement inclusif conforme à la résolution 2277 du Conseil de sécurité demeure la voie indiquée pour mettre fin à l'impasse actuelle ». C'est pourquoi elle soutient la médiation en cours de la Cénco et décide de s'y impliquer avec responsabilité.

Page 12

## EST DE LA RDC

L'Echo à la rescousse des  
populations affectées par le conflit  
entre pygmées et Luba

Des centaines de déplacés sur l'axe Nyunzu-Mulongo-Luizi dans la province du Tanganyika bénéficient d'un suivi médical de l'ONG Première urgence internationale, avec l'appui d'Echo, le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile. Victimes d'exactions entre milices Luba et populations pygmées, ils ont dû fuir leur villages incendiés pour se réfugier à Luizi où l'ONG dispose d'une clinique mobile. Il est à noter que la crise humanitaire en RDC est une des plus longues et complexes qui soient. Des conflits récurrents ont, en effet, entraîné des déplacements massifs de populations et une crise humanitaire chronique. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, notamment dans l'Est, ont plus que jamais besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Page 12

## ENTREPRENDRE EN 2017

Le Maghreb et l'Afrique anglophone  
en tête des sous-régions africaines  
les plus attractives

En Afrique, certains pays ont réussi à créer les meilleures conditions de la région pour entreprendre. C'est en tout cas ce que révèle une récente étude de Global Entrepreneurship and Development Institute qui classe les pays où il fait bon pour entreprendre en 2017. Les analyses sont stupéfiantes car les meilleures destinations pour entreprendre ne se confondent pas forcément avec les meilleures économies de la région. L'institut spécialisé basé en Angleterre a retenu la Tunisie (42e place mondiale), le Botswana (52e place mondiale) et l'Afrique du Sud (55e place mondiale) dans le top 3. Quant à l'Afrique centrale, il y a quelques pays comme le Gabon (7e place africaine) et l'Angola (25e place africaine) qui y figurent. Par ailleurs, aucune trace de la RDC dans le top 30 africain.

Page 13



## ÉDITORIAL

## Bon sens

Revenons un instant sur la politique intérieure de notre pays, pour dire ceci qui relève du simple bon sens : le temps est venu pour les formations qui prétendent parler au nom du peuple congolais de démontrer qu'elles sont représentatives, qu'elles ont une base populaire, qu'elles ne sont pas seulement des lobbies au service de personnalités ambitieuses. À quelques semaines, à quelques mois tout au plus, des élections générales qui renouvelleront tout ou partie de l'Assemblée nationale, ce rappel s'impose comme un impératif auquel ceux et celles qui ambitionnent de jouer un rôle dans la gouvernance publique doivent se soumettre sans délai.

Quitte à heurter les convictions de certains acteurs de la scène qui va se jouer à bref délai, il convient de souligner que la remarque ainsi formulée concerne aussi bien la majorité que l'opposition : la majorité parce qu'elle va devoir se mettre en ordre de bataille pour appuyer sur le terrain le programme de « rupture » sur lequel s'est fait élire le président de la République il y a huit mois ; l'opposition parce qu'elle est plus morcelée que jamais alors même que la nouvelle Constitution devrait l'inciter à s'organiser en un tout cohérent comme cela se passe dans toutes les démocraties dignes de ce nom.

Ajoutons à ce qui précède que le temps est probablement venu, dans l'un comme dans l'autre camp, de procéder à un ajustement générationnel qui permette aux plus anciens de céder la place à la génération montante. Difficile, voire même impossible, dans la période de transition qui a permis au Congo de se reconstruire au lendemain des guerres civiles de 1997 et 1998, cette évolution est aujourd'hui possible sans provoquer des tensions internes qui perturberaient le processus de changement qui s'amorce naturellement.

L'idéal serait que ce processus s'amorce, puis se déroule de part et d'autre dans le cadre d'un congrès national, d'un dialogue ou d'états-généraux propres, d'une part, à la majorité et d'autre part à l'opposition. Alors, en effet, pourraient s'exprimer à haute et intelligible voix les projets et les ambitions des uns comme des autres, ce qui aurait comme conséquence d'éclairer les électeurs et les électrices sur les programmes de chacun.

*Les Dépêches de Brazzaville*

## CONGO-EU

## Saskia de Lang salue la convergence de vues entre l'UE et le ministère congolais de la Justice

**Les questions liées au fonctionnement de la Justice, ont été au centre des entretiens que la représentante de l'Union européenne au Congo, Saskia de Lang a eus le 16 novembre à Brazzaville avec le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Pierre Mabiala.**

« Nous avons échangé aujourd'hui sur tous les secteurs de la vie que ce soient les droits de l'homme, le commerce, l'économie, l'environnement mais aussi l'harmonisation des codes congolais avec la législation internationale », a déclaré la représentante de l'UE au Congo.



Saskia de Lang a également dit avoir abordé avec son interlocu-

teur, la question liée aux conditions d'incarcération à la Maison d'arrêt.

Les deux parties ont plaidé pour des détentions faites selon les règles de l'art.

Saskia de Lang et Pierre Mabiala ont aussi évoqué la tenue de la quinzaine des droits de l'homme prévue le 10 décembre prochain à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, qui sera ponctuée par un festival de films sur les droits de l'enfant. Au cours de ce festival, il se tiendra une conférence-débat avec la participation du ministre de la Justice suivie d'un concours de plaidoyer pour les étudiants.

*Jean Jacques Koubemba*

## INCENDIE À NGOMBÉ

## Raymond Zéphirin Mboulou sur les lieux du sinistre

**Ayant appris l'incendie qui a dévasté dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 novembre les locaux de la société Industrie forestière de Ouesso (IFO) à Ngombé, le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou qui s'est rendu le 15 novembre après midi sur les lieux du sinistre en vue de prendre la mesure de la situation.**

Le ministre de l'Intérieur a été impressionné par l'ampleur des dégâts. Les feux ont dévasté les bureaux, le magasin des pièces de rechange, le magasin central et l'atelier de maintenance. L'atelier d'affutage et le garage ont été brûlés en partie. Le coût global en pertes matérielles s'élève à près de sept milliards de FCFA. Seule la partie des travaux forestiers notamment l'abattage du bois est resté fonctionnel.

Les causes de cet incendie ne sont pas encore

connues. Selon le directeur général de IFO, Pascal Desmedt, un expert qui réside à Douala au Cameroun est attendu dans les tout prochains jours à Ngombé pour déterminer l'origine exacte de l'incendie.

Rappelons que les témoins affirment que le feu a commencé à 20 heures puis maîtrisé, avant de reprendre vers 23 heures. Il a fallu l'intervention des Sapeurs-pompiers venus de Ouesso vers 2 heures du matin pour éteindre les feux, ont-ils indiqué.

Le service électrique de la société a travaillé toute la journée de mardi. C'est ce qui a permis la reprise timide du travail ce mercredi 16 novembre, notamment au niveau de la grande scierie, la scierie de bois lourds et l'atelier de récupération. Notons que la partie industrielle compte mille cinquante travailleurs.

*Roger Ngombé*

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : [www.brazzaville-adiac.com](http://www.brazzaville-adiac.com)

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
Édition du samedi : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Martial Mombongo  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

**TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES**  
Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Directrice : Philippe Garcia  
Assistante : Sylvia Adhass

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Chef de production : François Diatoulou Mayola  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : [imp-bc@adiac-congo.com](mailto:imp-bc@adiac-congo.com)

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 06 930 82 17

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
[www.lesdepechesdebrazzaville.com](http://www.lesdepechesdebrazzaville.com)  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault



## COMMERCE

# Des boissons importées interdites sur le marché congolais à compter du 31 décembre

**Cette nouvelle mesure a été prise ce mercredi 16 novembre par le ministre du Commerce extérieur et de la Consommation, Euloge Landry Kolélas, à l'issue d'une rencontre avec des commerçants et importateurs. La mesure frappe les boissons importées, les produits cosmétiques, les médicaments, les insecticides, et les articles électroniques dont les notices ne sont pas écrites en langue française.**

La circulaire du ministre du Commerce prise le 17 octobre dernier met en application la loi n° 3-2007 du 24 janvier 2007

reglementant les importations, les exportations et les réexportations. Cette loi interdit en son article 27 l'importation de tout bien ou service non accompagné d'une notice rédigée en langue française. A cet effet, l'importation et la commercialisation des boissons gazeuses et alcoolisées, des jus de fruits contenant de notice en langue étrangère ont été interdites sur tout le territoire congolais à compter du 31 décembre. « C'est un délai de grâce », précise le ministre congolais du Commerce extérieur, pour permettre aux commerçants d'écouler tous leurs stocks avant le 1er janvier 2017.

« Au-delà du 31 décembre 2016, les contrevenants seront sanc-

cats de commerçants, des importateurs et revendeurs présents

sies de 92 palettes de boissons et 261 boîtes de boissons de goûts

**Des produits libellés en langue étrangère, d'après les pouvoirs publics, représentent un risque pour le consommateur dans le choix et l'utilisation de ces produits. Depuis quelques jours, des opérations de saisie ont été lancées dans certaines villes dont Brazzaville et Pointe-Noire, afin de mettre fin à ces entrées « frauduleuses ».**

tionnés conformément à la loi », a indiqué le ministre Euloge Landry Kolélas à quelques syndi-

à ce dialogue social. « Le souci premier de notre action, c'est la protection du consommateur », a martelé le membre du gouvernement. Car, la loi de 2007 permet au consommateur de connaître exactement la qualité de produit avant de l'utiliser. Des produits libellés en langue étrangère, d'après les pouvoirs publics, représentent un risque pour le consommateur dans le choix et l'utilisation de ces produits.

Depuis quelques jours, des opérations de saisie ont été lancées dans certaines villes dont Brazzaville et Pointe-Noire, afin de mettre fin à ces entrées « frauduleuses ». Le directeur général de la concurrence et de la répression de la fraude, Philippe Tsonde-Mondzie, en charge de ces opérations, admet avoir déjà effectué plusieurs saisies de boissons importées. Dès la publication de la note circulaire, explique Philippe Tsonde-Mondzie, sa direction a répertorié les produits dominants sur le marché ne correspondant pas aux caractéristiques décrites. « Nous avons commencé par la boisson : les contrôleurs ont, entre autres, effectué des sai-

différents. Des saisies fictives de 355 palettes de divers goûts ont également été effectuées », a-t-il détaillé.

Même si du côté des commerçants et importants où la mesure des autorités congolaises semble être bien accueillie, beaucoup d'entre eux regrettent la méthode de travail des contrôleurs sur le terrain et la récupération par certains concurrents sur le marché.

« Il faut toujours informer les commerçants (...), et bien appliquer la loi. Aucune organisation ne peut s'opposer à l'application d'une loi », a réagi Aboubakar Siema, secrétaire général adjoint du syndicat des commerçants.

Quant au commerçant et importateur, Arnaud Manthé, il déplore la concurrence déloyale entretenue, selon ce dernier, par les brasseurs pour empêcher les autres commerçants d'exercer leurs activités. « Il faut qu'on pratique de la bonne concurrence. La loi sur la concurrence doit être respectée », a plaidé ce commerçant.

**Fiacre Kombo**



Le ministre Euloge Landry recevant des commerçants

## COOPÉRATION COMMERCIALE

## La Chine et le Congo réfléchissent aux actions à mener ensemble

**Le ministre du Commerce extérieur et de la Consommation, Euloge Landry Lokélas, a reçu en audience, le 16 novembre à Brazzaville, l'ambassadeur de Chine au Congo, Xia Huang. Au centre de leurs échanges : la définition des actions à mener ensemble notamment dans le domaine du commerce, avant la fin de l'année.**

« Cette visite s'inscrit dans les actions de suivi de la dernière visite du président congolais en Chine. Entre les autorités chinoises compétentes et le ministère du Commerce, nous sommes en train de voir quelles sont les actions que nous pouvons engager ensemble avant la fin de l'année, pour que les acquis de la dernière visite du chef de l'Etat deviennent une réalité. Qu'ils soient bénéfiques pour nos deux peuples », a déclaré l'ambassadeur de Chine, à l'issue de l'audience. Malgré une chute importante des échanges commerciaux qui sont passés de 6,5 milliards de dollars en 2013 à 3 milliards de dollars en 2015 du fait de la conjoncture pétrolière internationale, le Congo demeure le premier partenaire économique de la Chine en Afrique francophone.

« En dépit de la conjoncture économique mondiale, il y a des si-

gnes encourageants et, sur cette base, nous devons travailler ensemble pour voir comment booster notre coopération économique et commerciale », a poursuivi le diplomate chinois.

Outre les échanges commerciaux, la rencontre officielle du chef de l'Etat congolais avec son homologue Chinois avait abouti à la signature de partenariats stratégiques dans les secteurs de l'économie et des nouvelles technologies, de l'agriculture, des échanges bancaires, de la justice, de l'industrie, de l'armée et de la sécurité ainsi que des grands travaux d'infrastructures.

Ces nouveaux accords sont destinés à relancer et à redynamiser la coopération bilatérale entre la Chine et le Congo, aujourd'hui vieille de plus de cinquante ans.

**Lopelle Mboussa Gassia**




Vue de la salle lors de l'audience



galaxie CONGO Musée du Bassin du Congo  
Présente l'exposition photo vente

du 4 novembre au 10 décembre 2016 **REGARD SUR BRAZZA**



Avec **LE COLLECTIF GÉNÉRATION ELILI**

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

+242 06 666 7065 / 05 785 6570 Situé 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso Inseuble les manoirs - Plein dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

**BRAZZA Express**  
Actualité-Economie-Politique  
Sur votre chaîne Africaine  
Tous les Jedis à partir de 9h30

**VISION**  
Canal 304 DU BOUQUET CANAL +

Reportage - Documentaire - Breaking-News - Votre Actualité  
**24H/24**

**NOS EMISSIONS**  
Club d'Elites-Passerelle-Tour D'horizon-Arrêt Majeur-Débat Chrétien  
Au Coeur des Mystères-Play-Décryptage-90Min Chez Vous-Planète Sport  
Dimanche des Lions-Café des Sports-Meeting Point-La Matinale...

Disponible sur les bouquets  
**TNT CANAL+ AFRICA eutelsat TV+**

Situé à l'immeuble **EBATHA Rond-point La Coupole (Centre Ville)**  
**REPUBLIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE**  
CONTACTS: +242 22 613 40 55 - 05 631 38 49

**REMERCIEMENTS**



La famille Ikonga et la veuve Ikonga née Awoue Ingoba Marie Brigitte remercie tres sincèrement les parents, amis et connaissances, en particulier M. Pierre moussa, M. Ayessa, les autorités administratives, la mutuelle Dame de Coeur, Amis finance et G20 qui les ont assistés financièrement, matériellement et spirituellement lors des obsèques de son époux Ikonga Édouard décédé le 15 octobre 2016 à Brazzaville.

**NÉCROLOGIE**



La direction générale du quotidien « Les Dépêches de Brazzaville » a la profonde douleur d'annoncer à la grande famille de la presse congolaise le décès de Mademoiselle Nancy France Loutoumba Kama Nouhou, cheffe du service Economie. Décès survenu le 14 novembre 2016 au CHU de Brazzaville des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient à la Case 3-48, au quartier OCH, la glacière à Bacongo, vers l'Eglise catholique « Notre Dame de Rosaire ». La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Nestor N'Gampoula, journaliste aux *Dépêches de Brazzaville*, Jean Claude Toutou, agent des Impôts et famille, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère et belle-mère Mataya Elise, survenu le vendredi 11 novembre 2016 à Brazzaville. Le deuil se tient au 185, rue Franceville (Ouénzé). Les obsèques auront lieu le samedi 19 novembre 2016. Puisse le Tout Puissant recevoir en sa sainte miséricorde l'âme de la défunte.



Les familles Moyikola et Okoueret-Ngokaba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur soeur, épouse et mère Moyikola Anne Maa Kôkô, survenu le samedi 5 novembre dernier au CHU de Brazzaville. Le deuil se tient au domicile familial, sis 68 rue de la victoire Nkombo (derrière la Télé, point de repere site des sinistrés). Les obsèques auront lieu, le jeudi, 17 novembre 2016 selon le programme ci après :

- 09H00 : Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
- 10H00: Recueillement au domicile de l'illustre disparue, sis 68 rue de la victoire Nkombo;
- 14H00: Départ pour cimetière privé Bouka;
- 17H30: Fin de la cérémonie

« A Dieu nous sommes, à Lui nous retournons, Puisse le Tout Puissant recevoir en Sa Sainte Miséricorde, l'âme de la défunte »

Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Prosper Okombi, Didier, Médard, Djanie Okombi, Clauzon Kambo, Pako Otounga ont le regret d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur frère Herbert Okombi, survenu le vendredi 4 novembre 2016 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°25, rue Marie Bela (arrêt Emerald). La date de l'inhumation est prévue pour le lundi 21 novembre 2016.





## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001 /MEPSA/2016 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'EVALUATION DES CAPACITES DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ACTION PEDAGOGIQUE (INRAP)

La République du Congo, a obtenu une avance de préparation pour le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED), et à l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

« Evaluation des capacités de l'institut National de Recherche et d'Action Pédagogique »

### I. Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est d'analyser le statut et les missions actuels et futurs de l'INRAP pour plus d'efficacité et de pertinence sur la qualité des supports à produire. Cela implique une analyse approfondie de sa capacité opérationnelle actuelle (atouts et faiblesses sur le plan institutionnel, fonctionnel, financier et technique) et une proposition de feuille de route pour le renforcement de l'INRAP comme structure centrale interministérielle dans l'élaboration des curricula, des manuels et supports pédagogiques pour le système éducatif.

### II. Résultats attendus et livrables

Les résultats attendus sont :

1. Une analyse des attributions de l'INRAP à travers les textes / notes existants (y compris le projet de statut) afin de proposer un cadre d'intervention plus performant en conformité avec les priorités établies dans la Stratégie sectorielle de l'Education 2015-25.
2. Une analyse approfondie des capacités / faiblesses opérationnelles de l'INRAP (et de son réseau) sur le plan institutionnel, financier et technique (y compris son bilan sur les 10 dernières années). Cette analyse tiendra compte des attributions futures de l'INRAP comme structure centrale

interministérielle dans l'élaboration des curricula, des manuels et supports pédagogiques pour le système éducatif.

3. Production un rapport d'évaluation intégrant une feuille de route sur le renforcement de l'INRAP en lien avec l'analyse et/ou l'évaluation menées
4. Animation d'un atelier de présentation et partage des résultats
5. Soumission du rapport final de l'étude en 2 exemplaires papiers et en version électronique.

### III Qualification du consultant

Le consultant devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) en science de l'éducation dans le domaine de l'évaluation ou d'analyse des dispositifs / structures / institutions d'élaboration des curricula et supports pédagogiques ou tout autre domaine pertinent aux présents termes de références ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation des structures d'élaboration des curricula ;
- Avoir mené au moins deux missions d'étude, d'évaluation ou autres activités similaires ;
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif des pays africains en particuliers francophones ;
- La connaissance du système éducatif congolais serait un atout.
- Avoir une bonne expérience en matière de communication institutionnelle ;
- Avoir d'excellentes capacités d'analyse et de communication écrite et orale en français ;
- Être doté(e) d'un excellent sens du relationnel ;
- Avoir des compétences avérées d'organisation ;
- Avoir une maîtrise des enjeux liés au renforce-

ment des capacités institutionnelles

Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l'ensemble des références permettant de vérifier l'exactitude des informations

### IV. Durée de la mission :

La durée de la mission est de deux (2) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat.

### V. Dépôt des candidatures

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, le curriculum vitae et les copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 décembre 2016 à 12H00.

### VI. Contact

Monsieur le Coordonnateur de l'unité fiduciaire du PRAASED  
Rue LOCKO Isaac, derrière l'Ambassade des Etats Unis  
BP. 1420  
Tél. (242) 06 835 00 41  
E-mail : contact@cabcongo.com  
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

*Fait à Brazzaville, le 17 novembre octobre 2016*

**Le Coordonnateur,  
Yvon-Didier MIEHAKANDA**

## République du Congo



ORGANISATEURS



PARTENAIRE



**Première édition**  
**Concours de présentation de plan d'affaires**  
**ou Pitching battle competition**

**17**

NOVEMBRE 2016



Heure : 15 H 00

SPONSORS



PARTENAIRES MEDIA

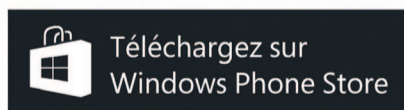




# BGFIMobile

## La banque dans votre Mobile

Souscrivez à BGFIMobile et gérez vos achats et opérations bancaires depuis votre mobile sans vous déplacer



Ecoute - Qualité - Client  
Tél.: 81 88  
Email : eqccongo@bgfi.com

[www.groupebgfibank.com](http://www.groupebgfibank.com)





# Poutine et Trump intraitables face au terrorisme et à l'Otan

**Le président russe Vladimir Poutine et son nouvel homologue américain Donald Trump se sont entendus, lors de leur premier échange téléphonique, en faveur d'une « coopération constructive » dans la lutte contre le terrorisme, selon un communiqué du Kremlin.**

Vladimir Poutine et Donald Trump se sont accordés à faire « des efforts communs pour normaliser les relations et poursuivre la coopération constructive sur le plus large éventail de sujets possibles ». Washington et Moscou devraient « œuvrer à une coopération pragmatique, mutuellement bénéfique, dans l'intérêt des deux pays, et à la stabilité et sécurité mondiale », poursuit le communiqué. Ils ont aussi abordé la question de la lutte contre le terrorisme international.

Donald Trump aurait apprécié le rôle de la Russie, notamment ses frappes sur l'Etat islamique en Syrie. Il s'est montré défavorable aux soutiens apportés par les pays occidentaux. « Nous devons nous débarrasser de Daech. Nous devons nous débarrasser des personnes qui coupent la tête de tout le monde », aurait-il déclaré.

**Donald Trump et les forces en Europe**

L'ancien président polonais,

Alexandre Kwasniewski, pense que l'élection de Donald Trump est susceptible de modifier des forces en Europe. Il pense que le futur président américain est capable d'affaiblir l'Otan et consolider les positions de la Russie. Lors de sa campagne électorale, Donald Trump avait déclaré : « les Etats-Unis ne s'occuperont plus de l'Otan de la même façon que cela s'était fait jusqu'à présent ». Il a qualifié l'alliance d'« obsolète ».

**Donald Trump inflexible avec les Etats qui ne paient pas leur contribution**

Il a eu des propos assez durs concernant notamment les Etats qui ne paient pas leur contribution à l'Otan. La presse européenne redoute que le nouveau président réduise la présence militaire américaine en Europe. Ou alors, il exigerait que ses alliés européens augmentent les dépenses de leur propre défense. Le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, s'est dit certain que Donald Trump respecterait « tous les engagements des Etats-Unis [...] parce qu'une Otan forte est importante pour l'Europe mais est aussi importante pour les Etats-Unis ».

« Nous sommes face à un moment de la plus haute et inédite incertitude pour les relations transatlantiques », a commenté l'ancien ambassadeur allemand à Washington, responsable de



la conférence internationale de sécurité Wolfgang Ischinger de Munich.

« Make America Great Again (Rendre sa grandeur à l'Amérique) »

« Make America Great Again », tel était le slogan de campagne de Donald Trump dont l'ambition est d'accroître les moyens militaires des Etats-Unis. Un objectif qui « l'oblige » à exiger à ses alliés européens à financer leur protection. Sur les 28 Etats membres de l'Otan seuls cinq ont franchi le seuil fixé de 2% de leur PIB aux

dépenses de défense collective. Il s'agit des Etats-Unis (3,61 %), la Grèce (2,38 %), le Royaume-Uni (2,21 %), l'Estonie (2,16 %) et de la Pologne (2 %).

Quant à la France et à l'Allemagne, leur contribution s'élève respectivement à 1,78% et 1,19%. Si Donald Trump mettait à exécution son projet, il contraindrait les pays européens à augmenter leurs propres dépenses. Donald Trump ne se sent pas prêt à engager ses troupes pour un Etat membre qui ne remplit pas ses obligations financières,

comme le stipule l'article 5 de la charte de l'Otan « d'assistance automatique ».

Cette vision donne à penser qu'une entente Russie/ Etats-Unis est possible. La « coopération constructive » dans la lutte contre le terrorisme serait donc le premier pallier d'une grande alliance future. Reste à savoir si cette vision de la politique étrangère et de défense des Etats-Unis du nouveau président pourra résister au pouvoir de contrôle du Sénat et à sa ligne traditionnelle.

Noël Ndong



# LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**Un Espace de Vente:**




Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

**Des :** Essais, Bandes dessinées, Philosophie etc.







**Un Espace culturel Pour vos Manifestations :**

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace, Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

84 Boulevard Denis Sassou N'Guessa  
immeuble les manguiers (Mofa) Dépêches de Brazzaville

Ouvert

0024 09 43 11 11





## COP 22

## Denis Sassou N'Guesso lance un Fonds bleu pour le Bassin du Congo

**Le président congolais, Denis Sassou N'Guesso a mis à profit sa participation à la 22e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP) pour lancer le 15 novembre à Marrakech un Fonds bleu pour le Bassin du Congo.**

Lancé en collaboration avec la Fondation Brazzaville pour la paix et la préservation de l'environnement, le Fonds bleu est un projet de développement durable qui va au-delà de la simple gestion concertée et responsable des écosystèmes forestiers du deuxième poumon écologique de la planète.

C'est peu avant de prendre la parole au segment de Haut niveau de la COP22 que le président Sassou N'Guesso a dévoilé l'initiative du Fonds bleu au cours d'une conférence de presse en présence de quelques membres de son gouvernement ou encore des représentants des gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC) et du Cameroun.

Il a tenu à rappeler qu'après l'accord de Paris obtenu en 2015 et la ratification de celui-ci par un nombre important de pays, les différentes parties entrent dans une phase active.

C'est ce qui justifie, d'après le dirigeant congolais, le lancement du Fonds bleu pour le Bassin du Congo qui représente à lui seul 220 millions d'hectares de forêts. « Le Fonds bleu est un programme de développement et d'intégration économique, puis de règlement des problèmes de pauvreté. Bref, c'est un pro-

gramme de paix », a déclaré le président congolais.

Selon une fiche de présentation, le Fonds bleu proposera des subventions renouvelables chaque année de 100 millions d'euros (un peu plus de 65 milliards de FCFA) avec des engagements sur le long terme ; œuvrant pour la protection de l'environnement et pour la réduction des effets du

garantissant des solutions tant au niveau économique qu'environnemental », a-t-on expliqué encore.

En 2005 la dizaine de pays réunis autour du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) avaient élaboré un plan de convergence en dix points, nécessitant un investissement de 2 millions de dollars (1.000 mil-

à l'économie bleue en allant vers la stabilisation des forêts. C'est un réservoir de carbone. Nous le faisons pour le monde », a assuré le président Denis Sassou N'Guesso.

« Les pays du Bassin du Congo recevront leurs ressources à travers ce Fonds bleu qui est un projet porteur pour l'Afrique. C'est un programme d'avenir pour le

l'aquaculture.

Il est soutenu par l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la RDC. À eux, il faut ajouter la Tanzanie, le Rwanda et la Zambie.

Le Fonds bleu n'est encore qu'un projet en gestation. Des réunions entre les dirigeants, les experts et autres bailleurs de fonds devront suivre pour sa mise en œuvre et la définition des mécanismes de son fonctionnement.

Les ministres des Affaires étrangères et de l'Environnement des pays concernés vont se retrouver au début de l'année 2017 pour parapher un protocole d'accord en vue de lancer l'initiative.

« Nous appelons la communauté internationale à soutenir le Fonds bleu et à apporter des contributions », a lancé le président Denis Sassou N'Guesso.

« Pour la gestion équitable et transparente du Fonds bleu (qui vient en complément d'autres) il ne faudrait pas qu'il y ait des pays qui se taillent la part du lion », a-t-il dit.

« Le Fonds bleu ne vient pas en concurrence. Il est complémentaire des autres fonds qui existent à travers le monde. Ses axes prioritaires consistent à supporter et promouvoir des projets le long du Fleuve Congo et de ses affluents au grand bonheur des riverains », a précisé Jean-Yves Olivier. Des experts ont souhaité que le Tchad soit associé à l'initiative. Ce qui aiderait à trouver des solutions à l'assèchement de son Lac qui a perdu 80% de sa superficie au cours des quarante dernières années.

**La Rédaction**



Le président Denis Sassou N'Guesso présentant le Fonds bleu à la tribune de la COP22

réchauffement climatique dans la région.

« Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo s'inscrit ainsi dans ce que la Commission économique pour l'Afrique a défini comme l'Économie bleue en

liards de FCFA) en vue de l'exploitation durable des écosystèmes forestiers.

« Le Fonds bleu va au-delà de cette initiative de gestion rationnelle des forêts. Il s'agit de passer de l'économie forestière

continent », a-t-il commenté.

Le Fonds bleu concerne également des projets de construction des barrages hydroélectriques ; des micro-centrales et d'autres projets d'irrigation d'eau pour l'agriculture, la pisciculture et

## Communication de Denis Sassou N'Guesso, le président de la République du Congo, à la tribune de la COP22. Marrakech 15 novembre 2016

**Monsieur le président,  
Sa Majesté le Roi,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi d'abord d'exprimer mes vifs remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui nous fait l'honneur de nous accueillir dans cette magnifique ville de Marrakech. Et toute notre gratitude au peuple et au gouvernement marocain pour l'organisation réussie de ce grand événement et pour la chaleureuse hospitalité.

J'adresse toutes mes félicitations au ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Maroc, M. Salaheddine Mezouar, pour son élection à la présidence de la COP22. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le soutien du Congo à Mme la ministre Ségolène Royale, présidente de la Cop21 pour son engagement en faveur du projet relatif à « l'initiative africaine sur les énergies renouvelables ». L'intérêt de cette initiative pour le sujet qui nous réunit ce jour est indéniable.

A monsieur Ban-Ki-moon qui a été l'un des ressorts de la réussite du processus des négociations du nouveau régime climatique mondial.

J'adresse mes bons vœux au moment où son mandat arrive à son terme.

L'année dernière, nous avons posé des actes de haute portée politique en adoptant le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord de Paris sur le climat. Ces deux précieux instruments qui figurent « l'avenir que nous voulons bâtir pour nous-mêmes et pour les générations futures consacrent une vision porteuse des valeurs intrinsèques de la culture africaine de solidarité, de partage et de communion avec la nature. C'est pourquoi je fonde l'espoir de voir les assises de la COP22 qui se tiennent en terre africaine nous offrir les prémices de la matérialisation des engagements que nous avons scellés à Paris et à New-York.

Nous l'avons tous affirmé et souligné, la COP 21 de Paris a été la COP de l'engagement. La COP22 de Marrakech doit être celle de l'action, autrement dit celle de la mise en

œuvre de l'accord de Paris. En définitive, il nous faudrait mettre en place de mécanisme et de modalité efficaces d'action au financement, notamment pour des actions d'atténuation et d'adaptation, de renforcement des capacités, de développement et de transfert des technologies. Mais la mise en place de ces mécanismes ne devrait pas éluder les attentes liées à la facilitation des mécanismes de financement ni les promesses faites dans le cadre du Fonds vert pour le climat.

Monsieur le président,

Bien que pays à très faible émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique, le Congo continue d'investir des considérables efforts pour contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique. C'est fort de cet engagement que j'annonce la création d'un Fonds bleu pour le Bassin du Congo dont l'objectif est de renforcer le développement économique durable de cet espace géographique qui contribue de manière significative au maintien des équilibres géo-écologiques de la planète. Ce mécanisme pour lequel je sollicite votre soutien et l'adhésion de tous permettra d'appuyer la mise en œuvre des micros projets et des projets structurants d'hydro-électricité, d'irrigation des terres cultivables, des traitements des eaux usées, de récupération et traitement des déchets solides déversés dans les océans, cours et plans d'eaux et la réalisation de nombreuses autres initiatives concourant à promouvoir le développement propre de nos pays.

La nécessité d'un développement économique pour la satisfaction des besoins de nos populations ne serait inscrite que dans la perspective de la gestion durable de nos ressources, particulièrement des eaux et forêts vu leur rôle d'atténuation des effets liés au changement climatique.

Le Congo est convaincu qu'une fois les mécanismes de l'accord de Paris sur le climat clairement définis, les moyens mobilisés, il nous sera permis d'espérer changer le cours des événements en faveur d'une planète où l'environnement sera mieux préservé et où il fera mieux vivre.

**Je vous remercie**



## COP22

# Des mots et des initiatives pour sauver la planète

La vingt-deuxième conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22) qui s'est ouverte, le 07 novembre dernier à Marrakech sur le thème: «l'atténuation des effets climatiques et l'innovation en matière d'adaptation», est entrée dans la dernière phase avec la tenue, le 15 novembre, de la réunion de Haut Niveau de la Convention-Cadre, en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etat et de gouvernement, parmi lesquels le président congolais Denis Sassou N'Guesso.

Le coup d'envoi de la réunion a été officiellement donné à 13h locale avec la désignation de Salaheddine Mezouar, ministre marocain des Affaires étrangères et de la coopération comme président de la COP22.

À l'ouverture des travaux, les chefs d'Etat et de gouvernement ont écouté, tour à tour, sa majesté Mohammed VI, roi du Maroc qui, dans une forte déclaration a placé tous ses invités devant leur responsabilité: «l'humanité aspire plutôt à des décisions aidant à sauver l'avenir, la vie sur terre et la prise d'initiatives concrètes et des mesures pratiques à même de préserver les droits des générations à venir». Mettant tous les pays au même pied d'égalité, il a souhaité la collaboration de tous pour sauver la planète: «l'ère coloniale est révolue, tout comme la logique qui consiste à imposer les décisions car, l'enjeu c'est l'existence de l'Homme, qui exige de nous d'œuvrer ensemble main dans la main pour protéger la nature». Avant de conclure par une mise en garde plutôt sévère: «notre conférence aujourd'hui est celle de la vérité et de la clarté; une conférence pour prendre nos responsabilités devant Dieu et l'Histoire, et devant nos peuples».

Ban Ki-moon qui lui succède à la tribune s'est adressé brièvement en français avant de dérouler son

discours en anglais en saluant l'engagement des 109 pays qui ont déjà ratifié l'accord de Paris, entré en vigueur moins d'un an après la signature. Il a ensuite exhorté ceux des pays qui ne se sont pas encore engagés à le faire au plus vite: «l'essentiel est de protéger notre planète, plus nous agissons vite, plus vite nous gagnerons», a déclaré le secrétaire général des Nations unies avant de rendre hommage aux dirigeants français pour la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la ratification de l'accord de Paris.

Le président français François Hollande s'est posé plutôt en grand défenseur de l'accord de Paris en mettant en garde les USA qui: «doivent respecter les termes de l'accord de Paris sur le climat et le président Trump doit s'y conformer. Cet accord est irréversible dans les lois, dans les faits et dans l'esprit». Le président français est convaincu que la vingt-deuxième conférence de l'ONU sur le climat marque un tournant décisif dans le passage des grandes intentions aux actions concrètes: «la COP22 doit être celle des solutions». Ainsi, sa volonté est de rendre l'accord de Paris opérationnel et accélérer l'action climatique avant 2020 tout en respectant les droits humains.



Le président Denis Sassou N'Guesso lors de la conférence

## Le fonds bleu pour le Bassin du Congo

Prenant la parole à son tour, le chef de l'Etat congolais a annoncé la création d'un fonds bleu pour le bassin du Congo. Ce fonds bleu qui est une nouvelle initiative de développement durable se situe au-delà de la simple gestion concertée des écosystèmes forestiers de ce bassin. Il vise à redessiner les bases de l'économie de la région du bassin du Congo en passant de la simple exploitation des forêts à un développement durable et innovant de l'exploitation des ressources renouvelables des eaux du Congo et de ses affluents. Ce fonds s'inscrit dans ce que la commission économique pour l'Afrique a défini comme: «l'économie bleue» en garantissant des solutions tant au niveau

économique qu'environnemental. En plus, le fond bleu du bassin du Congo accompagnera le développement de projets dans des secteurs clés pour le renforcement de l'économie de la région en offrant une alternative viable à la déforestation. Ce fonds proposera des subventions renouvelables chaque année à hauteur de 100 millions d'euros avec des engagements à long terme; œuvrant pour la protection de l'environnement et pour la réduction des effets du réchauffement climatique dans la région.

## Appel à la mobilisation des pays riches

En marge de la réunion du haut niveau de la COP22, il s'est tenu, ce 16 novembre en fin de matinée au Palais de congrès de Mar-

rakech, un sommet réunissant la trentaine des chefs d'Etat africains à l'initiative du Maroc, pays organisateur de la conférence sur le climat. Intitulé «le sommet de l'action africaine», la rencontre a pour objectif affiché de construire un modèle africain de développement durable. Il s'agit de rappeler les engagements des pays avancés de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020 pour aider les pays en voie de développement. Les chefs d'Etat ont également mis au point une vision commune pour défendre les revendications du continent, notamment en ce qui concerne le financement de la protection de l'environnement et le transfert de technologie.

Valentin Oko

## François Hollande va défendre le succès de l'Accord de Paris face au scepticisme de Donald Trump

**A l'invitation du Roi Mohammed VI, le président français François Hollande s'est rendu à Marrakech pour prendre part au lancement de la 22e conférence (COP22) de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Un front uni africain va plaider pour le continent. La COP22 se tient du 7 au 18 novembre.**

A Marrakech, François Hollande va défendre l'Accord de Paris de décembre 2015, où de grandes déclarations d'intention ont été prises. Le président français considère que l'Accord de Paris est un grand succès de son quinquennat. Il a appelé les Etats-Unis à «respecter les engagements» après que la déclaration du nouveau président américain, Donald Trump ait suscité le doute, en dénonçant cet accord. Pour Donald Trump, le réchauffement climatique relève de «canular». Pour l'Afrique, Marrakech est une conférence «des solutions». Un front uni plaide pour passer à l'action. Le Pavillon Affiche va dérouler des tables rondes, conférence, rencontres bilatérales liées aux problématiques du changement climatique spécifique au continent africain.

Plusieurs chefs d'Etat et hauts responsables africains prennent part à la rencontre historique, dont le point culminant a lieu le 16 novembre avant la Journée de l'Afrique.

La COP22 est la 4e édition à se tenir sur le sol africain et la deuxième au Maroc. L'accent sera mis sur les besoins et les propositions africaines, l'une sinon la région la plus vulnérable de la planète face aux changements climatiques.

Noël Ndong

## Un appel aux institutions financières pour concrétiser l'accord de Paris

**Le vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), chargé de l'Energie, de l'environnement et du climat, Jonathan Taylor, a appelé le 12 novembre à Marrakech (Maroc), des institutions financières mondiales à un effort renouvelé pour concrétiser l'Accord de Paris.**

Cet appel a été lancé lors du Global Finance Action Summit, animé par le président de la COP22, Salaheddine Mezouar, ministre marocain des Affaires étrangères et le directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, Naoko Ishii qui ont reconnu le rôle des banques publiques dans la mise en pratique de l'accord de Paris.

«En transférant des milliards de dollars en investissements verts, il est essentiel que les investisseurs puissent mettre leur argent directement dans des projets verts et respectueux du climat», a souhaité le vice-président de la BEI.

Pour lui, les banques publiques telles que la Banque de l'UE a un rôle clé à

jouer dans le développement de produits et instruments qui encouragent et maintiennent les flux de capitaux privés vers des projets respectueux du climat. «C'est ce que nous faisons et prévoyons faire de l'accord de Paris une réalité. La BEI supprime les risques qui retiennent les investisseurs privés de mettre leur argent dans l'action climatique», a-t-il fait savoir.

La BEI est active dans 160 pays à travers le monde. En tant que principal bailleur de fonds multilatéral pour le climat, elle fournit des financements à long terme pour des projets d'investissement durables en appui aux objectifs de l'UE en Europe et au-delà. La BEI appartient aux 28 États membres de l'UE.

L'année dernière, environ 27% de tous les prêts ont été consacrés à l'action climatique. La BEI s'est engagée à porter la part de l'investissement dans le climat dans les pays en développement à 35% de ses prêts globaux d'ici à 2020 et à mettre davantage l'accent sur l'adaptation des régions du changement climatique.

ACI



## CENTRAFRIQUE

## Une conférence des donateurs s'ouvre ce jeudi à Bruxelles

**Cette rencontre tant attendue qui se tiendra à Bruxelles est l'occasion pour la communauté internationale d'être à nouveau au chevet de la Centrafrique. Il s'agira de trouver des voies et moyens nécessaires pour financer le retour d'une paix, encore fragile, dans ce pays devenu exsangue du fait des violences intercommunautaires.**

La conférence doit annoncer des aides financières sur plusieurs années pour la Centrafrique afin de permettre à ce pays, de près de cinq millions d'habitants, de faire face à de nombreux besoins, dont ceux liés à la pauvreté aggravée par quatre ans de guerre civile.

Les fonds qui seront probablement annoncés par les donateurs mondiaux doivent favoriser la reprise de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire et la stabilisation du pays. Ils faciliteront l'exécution des projets de développement à moyen et long terme intégrant la dimension régionale, et auront un impact sur la cohésion nationale. Quant aux atten-

tes des populations concernant le plan de relèvement du pays, elles ont été exprimées lors des différentes rencontres organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le président Faustin Archange Touadéra qui se trouve à Bruxelles depuis dimanche devra, à cette occasion, présenter sa stratégie et ses priorités qui portent, entre autres, sur le désarmement et la restructuration des forces armées. S'y ajoutent un dispositif de réconciliation nationale, l'installation d'une Cour pénale spéciale (CPS) pour juger les crimes de guerre et les besoins sociaux de base.

« Nous revenons de très loin et

le pays est à reconstruire. Nous travaillons pour la paix, mais nous sommes dans une situation extrêmement fragile », a déclaré le chef d'Etat centrafricain qui tiendra le même discours aux donateurs (France et Etats-Unis, Union européenne, Banque mondiale, FMI...). Cela est d'autant important en raison de la précarité dans laquelle vivent les Centrafricains, puisque leurs besoins sautent aux yeux dès qu'on foule le sol de Bangui, la capitale. En effet, rien que dans cette ville, des déplacés ayant peur de regagner chez eux survivent toujours le long des pistes de l'aéroport M'poko dans des conditions déplorable.

Le président centrafricain qui a été élu dans un calme relatif, en début d'année, devra aussi fournir aux donateurs des gages d'une bonne utilisation des fonds.

« La lutte contre la corruption est un élément important », a-t-il fait remarquer.

Quant au chef de l'opposition, Anicet Georges Dologuélé, il redoute que les donateurs se bornent seulement à faire des annonces de fonds qu'ils ne réaliseront pas. « Nous devons absorber un énorme montant en cinq ans. Il faudra beaucoup de professionnalisme », a-t-il souligné.

Une fois l'aide internationale concrétisée, la Centrafrique pourra renouer avec la normalité, étant donné que son président se trouve jusqu'à ce jour à la tête d'un Etat sans armée ni administration et dont une large partie du territoire est sous le contrôle de groupes armés. Cela, après un conflit qui a fait des milliers de morts et jeté sur les routes des centaines de milliers de réfugiés dans des Etats voisins et ailleurs.

La conférence des donateurs sur la Centrafrique intervient après le retrait de la force française Sangaris, qui est restée dans le pays de décembre 2013 à octobre 2016 et la Mission des Nations unies pour la Centrafrique (Minusca: 12.000 hommes), qui ont enrayer les tueries communautaires entre rebelles Séléka se disant défenseurs de la minorité musulmane et miliciens anti-balaka se prétendant protecteurs des chrétiens. Intéressée toujours par la stabilité du pays, la France maintient des forces prêtes à intervenir, même après la fin de l'opération Sangaris. De leur côté, les Etats-Unis maintiennent une centaine de soldats des forces spéciales dans l'Est, près de la frontière avec le Soudan du sud pour lutter contre les incursions des rebelles ougandais de la LRA.

Nestor N'Gampoula

## Brèves

## Nigeria

Le groupe rebelle nigérian des Vengeurs du Delta, auteurs de nombreux sabotages depuis le début de l'année dans le sud pétrolier du Nigeria, a revendiqué des attaques contre des oléoducs pouvant entraîner une forte chute de la production de brut locale. Les lignes de transport Nembe 1,2, et 3 opérées par Agip, Oando et Shell avec une capacité d'approvisionnement de 300.000 barils/jour vers le terminal d'exportation de Bonny ont été frappé par l'unité d'élite n°3. Aucune confirmation des attaques n'a été apportée par les autorités nigérianes ou les sociétés concernées.

## Russie

La Russie a annoncé mercredi son intention de retirer sa signature du Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI), lui reprochant de ne pas être « véritablement indépendante » et de ne pas avoir été à la hauteur des espoirs placés en elle. Moscou a signé en 2000, mais n'a jamais ratifié le Statut de Rome créant la CPI, juridiction pénale chargée de juger les personnes accusées de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

## Kenya

Le gouvernement kényan, soumis au feu roulant des critiques des organisations de défense des droits de l'Homme, a repoussé au 21 mai 2017 la date de fermeture du complexe de Dadaab, le plus grand camp de réfugiés au monde qui abrite essentiellement des Somaliens. Le gouvernement kényan avait pris de court les réfugiés, les agences humanitaires, l'ONU et les partenaires occidentaux du Kenya en annonçant sa décision de fermer Dadaab à la fin novembre. Ce complexe abrite actuellement quelque 280.000 réfugiés, en très grande majorité des Somaliens ayant fui depuis 1991 la guerre civile, les exactions des islamistes radicaux et des sécheresses à répétition.

## Climat

Plus de 360 entreprises, pour la plupart américaines, parmi lesquelles DuPont, Gap, Hewlett Packard, Kellogg, Hilton, Nike ou Mars, demandent au président élu, Donald Trump, de respecter l'accord sur le climat adopté par la communauté internationale fin 2015. « Nous, membres de la communauté des affaires et investisseurs aux Etats-Unis, réaffirmons notre engagement profond à répondre au changement climatique à travers la mise en œuvre de l'accord historique de Paris », ont-elles écrit. Cette lettre des multinationales souligne également que renoncer à « mettre en place une économie bas-carbone mettra en danger la prospérité américaine ».

## Côte d'Ivoire

Le procès de l'ex-première dame de Côte d'Ivoire, Simone Gbagbo, pour crimes contre l'humanité, se poursuivra sans elle et avec des avocats commis d'office, a décidé le président de la Cour d'assises, le juge Boiqui Kouadjo. Mercredi, Simone Gbagbo a refusé de comparaître et ses avocats étaient absents à la séance. Après avoir entendu le procureur et les parties civiles, le juge Kouadjo a estimé qu'on pouvait « passer outre » la présence de Mme Gbagbo pour poursuivre les débats. La prochaine audience a été renvoyée au 28 novembre.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

## DÉVELOPPEMENT

## La France et la Chine lancent un fonds d'investissement commun en Afrique

**Doté d'un capital initial de 300 millions d'euros, ce fonds sera dédié au financement des projets communs entre la France et la Chine en Afrique et en Asie. Il a été lancé le 15 novembre, en marge de la visite en terre française du vice-Premier ministre chinois, Kai Ma.**

Ce fonds prévoit d'orienter les investissements dans les secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables, la santé et les infrastructures qui font encore défaut dans certains pays d'Afrique et d'Asie.

Le président-directeur général de CDC International Capital (CDC IC), Laurent Vigier a salué la mise en place de ce fonds, et estimé que celui-ci facilitera l'entrée des investisseurs français sur le marché asiatique.

« Cette alliance d'un nouveau type, scellée au travers de ce fonds, vise à promouvoir la coopération économique entre nos deux pays. Plutôt que d'être en concurrence frontale en Afrique, nous investirons en partenariat », a-t-il indiqué.

La gestion du fonds sera assurée par CDC qui est une filiale du groupe Caisse des dépôts. Ce fonds recevra des ressources provenant du fonds souverain China Investment Corporation (CIC). Il aura une capacité de 2 milliards d'euros,

et s'ouvrira à d'autres investisseurs institutionnels de la France et de la Chine. Ces deux États ont exprimé leur engagement à conquérir ensemble des marchés en Afrique et en Asie à travers une déclaration de partenariats sur les marchés tiers, signée en juin 2015.

L'année dernière, à l'occasion de la visite du Premier ministre chinois, Li Keqiang, en France, les deux pays se sont engagés ensemble dans l'investissement numérique au travers d'un montant de 200 millions d'euros.

La France et la Chine viennent par le truchement de ce nouveau mécanisme de financement de témoigner leur attachement au développement économique des pays africains et asiatiques. Ce fonds va permettre aux deux parties de raffermir leurs liens de partenariat et de coopération.

Partenaire notable de l'Afrique, la France a su saisir la balle au bond en s'engageant avec la Chine en faveur de l'Afrique dont les échanges commerciaux avec Pékin ont atteint 220 milliards de dollars américains en 2015. Ces échanges atteindront en 2020 le seuil de 400 milliards de dollars américains, selon les statistiques du Fonds de développement Chine-Afrique.

Christian Brice Elion

## IMMATRICULATION D'UNE SUCCURSALE

## Trelleborg Offshore Netherlands B.V.

Succursale au Congo de la Société Trelleborg Offshore Netherlands B.V.

Ayant son siège social au Verlengde Kerweg 15, 2985 AZ Riddekerk, Pays-Bas

Aux termes du Procès-Verbal du conseil d'administration en date du 25 août 2016, lequel a été enregistré à la recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire centre le 17 octobre 2016 sous le n° 6829, folio 184/9, il a été décidé:

1. L'immatriculation d'une succursale en République du Congo dont l'activité en République du Congo est la fourniture et la mise en œuvre de l'isolation thermique de jumpers de tête de puits hors production utilisés dans le cadre de l'extrac-

tion des hydrocarbures, laquelle est domiciliée à l'Immeuble Clinique les Manguiers, 23 rue du Dr. D. Loemba, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo.

2. La nomination de Monsieur John Paul DRURY en qualité de représentant légal de la succursale. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro 16 DA 822, au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à l'immatriculation de la succursale au RCCM en date du 7 novembre 2016, sous le numéro CG/PNR/16 B 1325.

Pour avis,  
Le représentant légal.



## CPI

## Possibles amendements du Statut de Rome

**Du 16 au 24 novembre s'ouvre à la Haye, en Hollande, la 15e assemblée des Etats parties au Statut de Rome. Une fois ratifié, cet accord place un Etat sous la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI), active depuis 2003.**

Cette année est probablement la dernière que les 124 États membres se rassemblent à la Haye, car le Burundi, l'Afrique du sud et la Gambie ont annoncé leur intention de se retirer de la CPI. D'ordinaire, cette rencontre permet de faire le bilan annuel des activités de la CPI, d'avaliser son budget et d'évoquer les perspectives d'avenir. Mais les départs de ces pays africains s'ajouteront à n'en point douter à l'ordre du jour. Ce qui risque de créer un climat délétère durant cette grand-messe.

Dans l'ordre du jour provisoire figurent, entre autres, des amendements au statut de Rome et au règlement de procédure et de preuve ; engagements de ratification de l'accord sur les privilèges et immunités de la cour, ainsi que l'examen des méthodes de tra-

vail des organes subsidiaires du bureau et de l'Assemblée.

L'hostilité de nombreux gouvernements africains à la CPI était officielle depuis le mandat d'arrêt émis en 2009 contre le président soudanais, Omar el-Béchir. Mais ce sont les poursuites initiées, trois ans plus tard contre son homologue kényan Uhuru Kenyatta, qui ont marqué le début de la campagne active contre cette Cour en Afrique.

Même si une motion au sein de l'Union africaine pour le retrait en masse des 34 pays africains membres de la Cour a échoué, cette organisation a tout de même décidé de constituer une cour pénale africaine. Sur dix enquêtes de la Cour ayant débouché sur des inculpations, neuf concernaient des crimes commis en Afrique. Ce qui entraîne certains pays africains à la qualifier d'« institution néocoloniale » et de « justice de Blancs ». Pourtant, toutes les enquêtes ou presque ont été ouvertes à la demande des pays africains concernés.

Au cours de cette rencontre, il sera donc question de démontrer que le projet de la Cour pénale de l'Union africaine a

surtout pour caractéristique d'accorder l'immunité aux dirigeants. Mais rien ne dit que l'hémorragie va s'arrêter à trois pays. Le départ de ces pays risque, dans les jours à venir, d'impulser une dynamique de retrait massif au détriment de la CPI.

Pour rappel, la Cour pénale internationale juge les personnes accusées de crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La Cour participe à une lutte mondiale visant à mettre un terme à l'impunité et s'emploie, au moyen de la justice internationale, à amener les auteurs des crimes à répondre de leurs actes et à contribuer à empêcher que ces crimes ne soient à nouveau perpétrés.

En qualité de juridiction de dernier ressort, elle s'efforce de compléter les juridictions nationales et non de les remplacer. Régie par un traité international appelé le Statut de Rome, la CPI est la première juridiction pénale internationale permanente.

**Josiane Mambou Loukoulou**

## RETRAITS DE LA CPI

« *Ne partez pas* », lance le président de l'Assemblée

**« Ne partez pas », a demandé le 16 novembre le président de l'Assemblée des Etats parties au statut de Rome, Sidiki Kaba, aux trois pays africains ayant récemment annoncé leur retrait de la CPI.**

Le « puissant sentiment d'injustice » des Etats africains qui accusent la Cour de persécution envers les Africains « a pris les contours d'une crise qu'il faut vite circonscrire depuis le retrait de trois Etats », a constaté Sidiki Kaba à l'ouverture de la quinzième Assemblée des Etats parties à La Haye.

Lundi, la Gambie a officiellement notifié son retrait de la CPI auprès des Nations unies, après l'Afrique du Sud et le Burundi en octobre. Le retrait des trois pays, représentés à l'Assemblée de la CPI par une délégation, doit prendre effet un an après la réception de cette notification. « Je voudrais leur dire qu'ils ont été entendus », a ajouté Sidiki Kaba, parlant de « critiques légitimes ».

Fondée en 2002, « la Cour traverse un sale temps. On ne peut pas nier que c'est un moment difficile, mais je suis optimiste, je crois aux vertus d'un dialogue constructif au sein de cette assemblée », a poursuivi celui qui est aussi ministre sénégalais de la Justice. Dénonçant

lui-même une « justice à géométrie variable », le président de l'Assemblée a émis le souhait de « réformer la gouvernance mondiale ».

« Le droit de veto ne doit pas être un privilège, il doit être une lourde responsabilité, il doit être encadré quand il y a des crimes de masse », a-t-il souligné, parlant de « deux poids, deux mesures ». « La CPI elle-même est victime de cette situation. » Alors que la CPI ne peut enquêter dans un pays non membre qu'avec l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, les vetos de la Russie et de la Chine ont, en effet, bloqué plusieurs tentatives pour référer la situation en Syrie, Etat non partie au Statut de Rome, à la CPI.

Le président de l'Assemblée souhaite également renforcer les moyens financiers, humains et logistiques pour les enquêtes menées par le bureau de la procureure, travailler à l'universalité de la Cour et mieux la faire connaître via les réseaux sociaux. « Dans un monde traversé par l'extrémisme violent et confronté à une menace aux contours diffus et dangereux, il est plus que nécessaire de définir une justice pour tous pour que nous puissions vivre dans la liberté et la paix », a-t-il conclu.

**Avec AFP**

  
BUROTOP IRIS

# TELEFUNKEN

**Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !**



**LED 32" HD: 159 000 Fcfa** | **LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa** | **LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa**  
**LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa** | **LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa**



## ENJEUX POLITIQUES

## Étienne Tshisekedi prend acte de l'engagement de Joseph Kabila à respecter la Constitution

Le discours sur l'état de la nation, prononcé le 15 novembre par le président de la République, n'a pas laissé indifférent le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement qui s'est réuni dans la soirée pour analyser son contenu.

C'est dans un communiqué publié le même jour que cette frange de l'opposition qui a boycotté les assises de la Cité de l'Union africaine ayant abouti à l'accord politique du 18 octobre s'est exprimée. Il s'est, d'emblée, déclaré indigné par « le ton agressif et le caractère non conciliant des propos non conformes à l'esprit d'apaisement tenus par le chef de l'État ». Ce qui, d'après cette plate-forme de l'opposition, « n'apaise pas les esprits et ne favorise pas la recherche du consensus pour une sortie pacifique de la crise ».

En outre, Étienne Tshisekedi, président du Conseil des sages et signataire du communiqué, et ses affidés se sont dits convaincus que « seul le dialogue réellement inclusif conforme à la résolution 2277 du Conseil de sécurité demeure la voie indiquée pour mettre fin à l'impasse actuelle » délibérément créée. C'est pourquoi dans l'intérêt supérieur de la nation, ce regroupement politique soutient la médiation en cours de la Cénco et s'y implique avec responsabilité. À cet effet, le Rassemblement en appelle au sens de responsabilité de toutes les parties à ce dialogue « à se ressaisir et à recourir à la finalisation de la mission de la Cénco pour mener le pays à la tenue d'élections apaisées ».

Enfin, la plate-forme chère à Étienne Tshisekedi a noté avec attention que « se prononçant solennellement sur son sort politique, le président Joseph Kabila reconnaît que celui-ci est réglé de façon satisfaisante par la Constitution et que celle-ci sera appliquée dans toutes ses dispositions ». En d'autres termes, tente de décrypter la plate-forme dans son communiqué, « à l'expiration de son second et dernier mandat, le président Joseph Kabila ne violera pas l'article 220 de la Constitution en ce qui concerne le nombre et la durée du mandat présidentiel ».

Alain Diasso

## EST DE LA RDC

## Assistance d'Echo aux populations affectées par le conflit entre pygmées et Luba

En plus du suivi médical assuré par l'ONG Première urgence internationale (PUI), cette aide est constituée d'abris, d'eau, de nourriture, d'équipements sanitaires et d'autres services médicaux.

Des centaines de déplacés sur l'axe Nyunzu-Mulongo-Luizi, dans la province du Tanganika, bénéficient d'un suivi médical de l'ONG PUI, avec l'appui d'Echo, le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile. Ces déplacés, note-t-on, sont victimes d'exactions entre milices Luba et populations pygmées. Ils ont du fuir leur villages, incendiés, pour se réfugier à Luizi où Première urgence internationale dispose d'une clinique mobile qui vient en aide aux malades, particulièrement les enfants affectés par une malnutrition grave et une épidémie de rougeole. Dans la province voisine du Katanga, PUI, avec l'appui de l'Union européenne, a également soutenu de nombreux centres de santé en leur fournissant des équipements médicaux et des médicaments, en formant leurs personnels et en réhabilitant leurs infrastructures.

Il est, en effet, rappelé que la crise humanitaire en RDC est une des plus longues et complexes qui soient. Des conflits récurrents ont entraîné des déplacements massifs de populations et une crise



Des déplacés attendant l'aide d'Echo

humanitaire chronique. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (DPI), notamment dans l'Est, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. En février 2016, on comptait 3 millions de DPI et plus de 5 millions de Congolais réfugiés dans les pays voisins.

Dans les zones des conflits, l'aide de l'Union européenne est constituée d'abris, d'eau, de nourriture, d'équipements sanitaires et de services médicaux aux personnes déplacées. Cependant, dans les zones épargnées par les conflits, l'aide humanitaire est principalement axée sur la malnutrition dont les taux dépassent les seuils d'urgence, l'insécurité alimentaire généralisée et les épidémies (rougeole et choléra notamment).

Lucien Dianzenza

## INTERVIEW

## M<sup>e</sup> Grégoire Bakandeja : « Je suis contre l'injustice des grands »

Avocat de Barly Baruti dans le procès en appel de l'affaire Tembo qui l'oppose à Bracongo, l'homme de droit s'insurge contre les multinationales qui, soutient-il, « écrasent les faibles, pillent les œuvres de l'esprit ». Dans cet entretien exclusif accordé aux Dépêches de Brazzaville, Me Grégoire Bakandeja fait savoir aussi qu'il va amorcer sa plaidoirie ce 17 novembre à la Cour d'appel de Kinshasa/Matete à Limete 4<sup>e</sup> rue.

Les Dépêches de Brazzaville : Qu'en est-il exactement de l'affaire Tembo, le fameux procès qui oppose l'artiste Barly Baruti à Bracongo ?

Grégoire Bakandeja : C'est une question de respect de droit. Barly Baruti est un artiste connu qui a réalisé une œuvre de l'esprit en dessinant la tête d'éléphant qui est introduit dans le logo Tembo. Pendant qu'il était en relation d'affaires avec l'une des deux sociétés du Groupe Castel, la Brasimba, il a reçu commande de ce logo. Il a travaillé dessus. Après un temps, il y a eu changement de direction, à son arrivée, le nouveau directeur a balayé toute la cour. Et lorsque Barly Baruti a réclamé ses droits pour le travail réalisé qui était désormais exploité diversement, la direction a refusé rétorquant qu'elle a déjà enregistré ce produit-là et obtenu un brevet. Et la Brasimba qui est une filiale du Groupe Castel comme

Bracongo, l'a cédé à cette dernière. C'est ainsi que Bracongo a commencé à utiliser ce logo à Kinshasa dans la vente de la bière Tembo.

L.D.B. : C'est donc une question de droit d'auteur qui oppose les deux parties ?

G.B. : Oui, mais le problème qui se pose ici c'est de savoir si les droits d'auteurs doivent être enregistrés au ministère de l'Industrie pour obtenir un brevet. Moi, je dis non. Car les droits d'auteurs font partie des œuvres de l'esprit, c'est la propriété intellectuelle. Et donc, ces droits, pour qu'ils soient protégés, il faut que l'inventeur les fasse enregistrer au ministère de la Culture et Arts à travers la Soneca qui est devenu aujourd'hui la Socoda et non pas au ministère de l'Industrie afin qu'on lui délivre un brevet d'invention. C'est une procédure simple, mais au niveau du tribunal, il y a eu confusion de la part du juge. On s'est basé sur le fait que Bracongo a reçu une cession de la part de la Brasimba et donc, Barly Baruti n'a pas de droits sur ce logo pour ne l'avoir pas fait enregistrer. Or, Baruti n'est pas une société, une personne morale. Ce sont les sociétés qui font inscrire leurs droits au ministère de l'Industrie qui délivre un brevet. J'ai été moi-même ministre de l'Industrie, donc je connais la procédure. Ainsi, l'œuvre qui a été accomplie par le premier juge n'a pas considéré tout cela pré-



Me Grégoire Bakandeja

textant qu'il n'y a pas de contrat. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir de contrat écrit alors qu'il y a des éléments de preuve de son existence. Quand il y a eu commande et paiement, le contrat est fait. Il n'est alors pas nécessaire d'avoir un contrat signé en bonne et due forme. Le contrat existe car ces relations d'affaires sont établies et connues. Voilà pourquoi j'ai décidé de l'appuyer au second degré. Moi, je suis contre l'injustice des grands comme les multinationales qui écrasent les faibles, pillent les œuvres de l'esprit.

L.D.B. : À vous entendre, vous accompagnez Barly Baruti dans son combat parce que c'est un artiste...

G.B. : Mais, en dehors des Congolais, tous les artistes du monde sont riches et les sponsors les respectent. Il n'y a qu'au Congo où l'on

vous donne deux dollars pour dessiner quelque chose. Et le gars qui prend votre dessin gagne des millions. Si l'on doit compter le nombre de bouteilles qui ont été fabriquées depuis que le logo conçu par Barly Baruti est utilisé par la Bracongo, c'est des milliers et des milliers de dollars. Entre-temps, on ne reconnaît pas les droits des faibles, c'est la raison pour laquelle je me bats. Je me bats contre cette façon de faire. Les droits intellectuels font partie de la troisième catégorie des droits de l'homme. Facebook est

une œuvre de l'esprit qui a été matérialisée, c'est devenu une invention qui rapporte de l'argent à son inventeur. Dans d'autres pays du continent, au Sénégal, au Cameroun, etc., sont très riches. Mais nos artistes, vous savez dans quelles conditions ils meurent. Donc, nous nous battons pour cela. Au Congo, nous avons deux textes de lois qui vont dans ce sens. Le premier protège la propriété industrielle, c'est la loi du 7 janvier 1982 sur la propriété industrielle. Et en avril 1986, il y a un texte qui protège la propriété intellectuelle parmi lesquels l'on retrouve les droits d'auteurs et les droits voisins. Ces textes-là existent. Et puis, le Congo fait partie du monde et a signé beaucoup de traités internationaux. Il est membre de l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la pro-

priété intellectuelle. Dans toutes ces institutions, il est question de protéger les droits des faibles. Vous connaissez le comportement des multinationales dans le monde, elles pillent tout. Tous les savoirs traditionnels africains sont pillés par ces gens qui ont des millions et des millions de dollars. Ce que nous réclamons ici, c'est de voir le droit être dit pour que Barly Baruti rentre dans ses droits. Il n'y a pas d'autre solution parce que l'on n'a pas voulu régler le problème à l'amiable, cela va se faire par la justice. Moi, j'ai confiance en elle. Et comme le droit est de notre côté, j'ai pleinement confiance que l'on trouvera une solution.

L.D.B. : À quel niveau se trouve le procès en ce moment ?

G.B. : C'est un vieux dossier qui a traîné au tribunal. Il a d'abord traîné dans les discussions, ensuite on a été obligé de saisir le tribunal de commerce. Mais ce n'est pas moi qui l'ai fait. Comme il y a eu une décision du tribunal de commerce, Barly a décidé d'avoir d'autres avocats pour s'octroyer les meilleures chances de gagner le procès. Nous étions à la quatrième audience en appel. Nous avons renvoyé parce que les avocats doivent échanger les conclusions, nous avons déjà envoyé les nôtres au confrère qui défend le Groupe Castel. Nous avons décidé de plaider ce 17 novembre 2016.

Propos recueillis par

Nioni Masela



## COURSE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OMS

## La RDC soutient la candidature de l'Éthiopie

Avec la bénédiction de l'Union africaine (UA), le ministre éthiopien des Affaires étrangères, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, est candidat au poste de directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Le ministre de la Santé recevant dans son cabinet le ministre éthiopien des Affaires étrangères

Pour avoir l'appui de tous les pays membres de l'UA, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus a visité la RDC. C'est dans ce cadre qu'il a été reçu par le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, pour solliciter l'appui de la RDC. Le ministre congolais de la Santé publique lui a rassuré de l'appui de la RDC. Au sortir de cette audience, le Dr Tedros n'a pas caché sa satisfaction : « Je suis reconnaissant envers le ministre de la Santé publique qui m'a rassuré du soutien de la RDC pour ma candidature au poste de directeur général de l'OMS. Je re-

mercie le gouvernement pour cet appui. ». Le ministre éthiopien des Affaires étrangères a été aussi reçu par le chef de l'État pour la même cause. Nourri par la vision de voir un monde où chacun peut mener une vie saine et productive, quels que soient son identité et son lieu de vie. Tedros, une fois élu à la tête de l'OMS, se donne cinq priorités, il s'agit entre autres de réformer cette organisation, assurer la sécurité sanitaire de tous et voir les conséquences sanitaires du changement climatique et environnementale. « Je suis candidat au poste de directeur général de l'OMS, car je crois fermement en la faculté de cette organisation à avoir un impact positif et concret. En tant que directeur général, mon action sera axée autour de cinq priorités en procédant à des ajustements pour répondre aux réalités et aux besoins changeants afin de renforcer l'OMS et d'améliorer la santé et la vie des gens partout dans le monde », a-t-il déclaré. Actuellement ministre des Affaires étrangères de l'Éthiopie, le Dr Tedros met à profit ses compétences d'homme politique, de diplomate et de négociateur chevronné pour poursuivre son action en faveur des questions sanitaires prioritaires aux niveaux national et international. Il a joué un rôle dans la réponse de l'UA face à l'épidémie d'Ébola. L'UA appuie officiellement la candidature du Dr Tedros à la Direction générale de l'OMS. Une fois élu, il sera le premier directeur général africain de l'OMS.

Aline Nzuzi

## SANTÉ

## Existence des enfants non vaccinés contre la rougeole

Il est vrai que des progrès ont été réalisés dans la lutte contre la rougeole dans le monde. Selon les estimations de l'Unicef, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Alliance Gavi et les Centers for disease control and prevention des États-Unis d'Amérique, des campagnes de vaccination anti-rougeoleuse de masse ainsi qu'une augmentation mondiale de la couverture par la vaccination anti-rougeoleuse systématique ont permis de sauver 20,3 millions de jeunes enfants entre 2000 et 2015.

À côté de des avancées dans la lutte contre la rougeole, il y a un grand fossé. Car des enfants qui n'ont pas été vaccinés et d'autres sont même décédés à la suite de cette maladie évitable par la vaccination. En 2015, révèle l'OMS, vingt millions de nourrissons n'ont pas été vaccinés contre la rougeole et on estime que cent trente-quatre mille enfants sont morts de cette maladie. La République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria et le Pakistan concentrent la moitié des nourrissons non vaccinés et 75 % des décès dus à la rougeole. Les enfants meurent de la rougeole au moment où il y a un vaccin efficace qui prévient cette maladie. « Cela est donc inacceptable », a indiqué le Dr Jean-Marie Okwo-Bele, directeur du département vaccination, vaccins et produits biologiques à l'OMS. « Il est inacceptable que chaque année des millions d'enfants ne soient pas

vaccinés. Nous disposons d'un vaccin sûr et hautement efficace pour mettre un terme à la propagation de la rougeole et sauver des vies. Cette année, la région des Amériques a été déclarée exempte de rougeole, prouvant ainsi que l'élimination de la maladie est possible. Nous devons désormais éliminer la rougeole dans le reste du monde et cela commence par la vaccination », a-t-il poursuivi. Pour sa part, le Dr Seth Berkley, président de l'Alliance Gavi pense que la rougeole est un indicateur-clé de la solidité des systèmes de vaccination d'un pays. Et bien trop souvent, cette maladie devient une sorte de sentinelle, les flambées étant le premier avertissement des problèmes plus profonds.

Seth Berkley plaide pour plus d'engagement pour venir au bout de cette maladie. « Pour lutter contre l'une des maladies évitables par la vaccination les plus meurtrières qui touchent les enfants, nous avons besoin d'un fort engagement des pays et des partenaires afin de renforcer la couverture par la vaccination systématique ainsi que les systèmes de surveillance », a-t-il dit. La rougeole, maladie virale extrêmement contagieuse qui se propage par contact direct ou par l'air, est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes enfants à l'échelle mondiale. Il est possible de prévenir la rougeole par l'administration de deux doses d'un vaccin sûr et efficace.

A.Nz.

## GÉCAMINES

## Polémique autour d'un accord de transfert de redevances

Signé en janvier 2015, cet accord de transfert porte sur des redevances liées à la production de la mine de cuivre de Kamoto dans le sud-est de la RDC.

Encore une nouvelle transaction minière qui fait parler d'elle ces dernières semaines. Elle porte sur un transfert des royalties de la Gécamines à Africa horizons investment limited (AHIL), une filiale de Fleurette Group enregistrée aux îles Caïmans. C'est ce que révèle un rapport de l'ONG britannique Global Witness spécialisée sur les questions de transparence économique publié le 15 novembre. À en croire la source, cette transaction conclue depuis janvier 2015 concerne les redevances liées à la production de la mine de cuivre de Kamoto dans le sud-est de la RDC, lesquelles redevances sont désormais transférées à AHIL.

Une transaction sévèrement critiquée par l'ONG américaine qui la juge de « troublante » étant entendu qu'elle prive, selon elle, l'État congolais des « flux de trésorerie potentiellement importants qui devraient être affectés à la construction de l'avenir » du pays. Global Witness ne s'explique pas que la Générale des carrières et des mines (Gécamines) ait accepté de laisser filer 880 millions de dollars de royalties qui lui étaient initialement dues équivalant à 2,5% des ventes futures du complexe minier katangais jusqu'à la fin de la vie du projet. Des recettes bien « plus que les dépenses publiques annuelles du Congo dans le domaine de la santé », commente l'ONG. Pour donner ce chiffre, cette dernière déclare s'être appuyée notamment sur une estimation réalisée par le cabinet Golder Associates qui avait évalué les actifs de Kamoto Copper Company (KCC) en 2012. En acceptant de transférer en 2015 ses droits à percevoir des

royalties sur le projet de KCC, la Gécamines aurait, de l'avis de l'ONG, fait un saut vers l'inconnu étant donné qu'elle en a fait bénéficier une « compagnie inconnue et anonyme ». Les deux partenaires de Gécamines dans KCC, l'entreprise chargée de l'explo-



La Gécamines

tation de cette mine parmi les plus grandes du pays, en l'occurrence le groupe suisse Glencore (actionnaire principal) et Fleurette Group holding ont vite réagi aux allégations de Global Witness. Alors que Glencore soutient n'avoir pas été impliquée dans ces transactions, Fleurette estime dans un communiqué que « les calculs financiers de Global Witness relèvent d'un amateurisme qui frise la mauvaise foi ». Fleurette met en avant la suspension depuis septembre 2015 et pour deux ans par Glencore du projet de KCC dont il est aussi actionnaire minoritaire. Ce qui a eu pour conséquence la suspension des royalties versées. Et d'indiquer que le reversement des royalties à Africa Horizon cessera dès le début de l'année 2019 et ne court pas, comme l'affirme Global Witness, sur la durée entière de la vie du projet.

Alain Diasso

## ENTREPRENDRE EN 2017

## Le Maghreb et l'Afrique anglophone en tête des sous-régions africaines les plus attractives

Dan son nouveau classement, le Global Entrepreneurship and Development Institute de Londres, en Angleterre, a retenu la Tunisie (42<sup>e</sup> place mondiale), le Botswana (52<sup>e</sup> place mondiale) et l'Afrique du Sud (55<sup>e</sup> place mondiale) dans le top 3 des pays africains où il fait bon pour entreprendre en 2017. Quant à l'Afrique centrale, il y a quelques pays comme le Gabon (7<sup>e</sup> place africaine) et l'Angola (25<sup>e</sup> place africaine) qui y figurent. Par ailleurs, aucune trace de la RDC dans le top 30 africain.

En Afrique, certains pays ont réussi à créer les meilleures conditions de la région pour entreprendre. C'est en tout cas l'avis des enquêteurs de Global Entrepreneurship and Development Institute. Ils viennent de publier leur dernier classement des pays où il fait bon pour entreprendre en 2017. Pour parvenir à cette élection dans une région très dynamique, ils ont pris en compte certains critères importants comme la perception de l'entrepreneuriat par la société, le niveau du risque, la qualité de l'éducation, les compétences en matière de création de start up, le niveau d'usage d'Internet, le niveau de corruption, la liberté économique et la profondeur du marché des capitaux. Il s'agit d'arriver à fournir aux lecteurs, bien souvent les décideurs, des éléments pour mieux comprendre les forces et faiblesses entrepreneuriales de leurs pays respectifs. Par conséquent, l'objectif final est d'arriver à les aider dans la mise en œuvre des nouvelles politiques qui permettent de promouvoir d'une certaine manière l'esprit d'entreprise.

Les analyses sont stupéfiantes car les meilleures destinations pour entreprendre ne se confondent pas forcément avec les meilleures économies de la région. L'Afrique du Sud ne vient qu'à la troisième place, derrière la Tunisie, la première destination, et le Botswana qui vole la vedette à la nation arc-en-ciel. En observant la totalité du top dix, le Maghreb et l'Afrique anglophone occupent une place prépondérante. En effet, la Namibie, le Maroc, l'Algérie, le Gabon, l'Égypte, le Ghana et le Swaziland ferment le top dix. L'on remarque qu'un seul pays du bloc francophone y occupe la septième place africaine. Les autres révélations du classement sont les pays qui ont connu les plus fortes progressions comme la Tunisie (+20 points), le Ghana (+13 points) et le Gabon (+11 points). Par contre, il y a ceux qui ont reculé comme la Libye (-25 points) et le Nigéria (-14 points).

Laurent Essolomwa



## SECTEUR DU PALMIER À HUILE

## Le WWF salue la signature de la Déclaration de Marrakech

L'engagement signé le 16 novembre au Maroc, en marge de la COP 22, par sept pays africains dont la RDC, vise le développement durable du secteur du palmier à huile en Afrique.

Dans un communiqué du 16 novembre, le Fonds mondial de la nature (WWF) s'est réjoui de la signature, en marge de la 22e conférence des parties (COP22) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, de la signature, par sept pays africains, dont la RDC, de la Déclaration de Marrakech pour un développement durable du secteur du palmier à huile en Afrique. « La signature par la RDC de cette déclaration est une avancée importante en direction d'un développement planifié et régulé de la filière du palmier à huile en RDC, aligné à la stratégie nationale REDD+, permettant à terme d'améliorer les progrès des partenaires vers les objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies et ses pays membres », a, pour sa part, souligné le directeur de la Conservation au WWF-RDC, Bruno Perodeau.

Cette Déclaration de Marrakech, a noté l'ONG internationale, résulte d'efforts actuels consentis par les représentants du secteur privé, public et de la société civile des pays concernés sous l'égide de l'Alliance pour les forêts tropicales 2020 (TFA 2020). « Elle signifie la reconnaissance aux yeux de tous du fait que l'investissement dans la filière du palmier à huile en Afrique, dont on espère les retombées économiques dans la région, comporte aussi le risque d'importantes répercussions négatives sur le plan social et environnemental : déboisement, conflits fonciers, violation des droits de l'homme et destruction des hautes valeurs de conservation, notamment », a souligné le WWF. À l'en croire, la Déclaration de Marrakech est l'aboutissement du travail mené par les partenaires en Afrique centrale et de l'Ouest, en collaboration avec l'Alliance pour les forêts



Une palmeraie Crédit Photo © Hartmut Jungins/WWF

tropicales 2020 (TFA 2020) pour mettre en place « l'Initiative pour l'Huile de Palme Durable en Afrique » et dont la signature constitue une première pour l'initiative TFA 2020 au niveau mondial. Sa vision, a rappelé l'ONG internationale, est d'avoir une industrie d'huile de palme prospère, créatrice d'emploi pour les communautés locales, limitant les impacts environnementaux et sociaux négatifs et protégeant les riches forêts tropicales d'Afrique.

Volonté ferme de jouer un rôle moteur Pour le WWF, par cette Déclaration de Marrakech, ces États africains (République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, République du Congo, Sierra Leone et RDC) démontrent leur volonté ferme de jouer un rôle moteur dans la mise en place nécessaire de chaînes d'approvisionnement en produits de base durables qui s'attaquent aux problèmes du déboisement et de la pauvreté. Cette Déclaration, qui revient à concilier développement économique local et objectifs de développement durable, libérera, a-t-elle rassuré, l'action future et, de manière plus importante, le potentiel d'extension de la filière, tout en atténuant le risque associé aux investisse-

ments dans les projets de développement du palmier à huile, ce qui renforcera la réputation de ces pays comme fournisseurs responsables et sûrs d'huile de palme et favorisera une croissance verte. « En signant la Déclaration de Marrakech et en tenant les engagements qui en découlent, ces gouvernants africains montrent clairement qu'ils ont à cœur d'honorer et de mettre en œuvre les traités, conventions et déclarations au niveau international, régional et national auxquels ces pays sont partie, y compris l'Accord de Paris, qu'ils ont ratifié en 2015 », a souligné le WWF.

Aussi cette ONG internationale a-t-elle noté que les pays signataires de la déclaration s'engagent à mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour un développement durable de la filière de l'huile de palme qui prenne en compte les plans de développement des pays africains, considérant les objectifs environnementaux de réduction de la déforestation et de développement à faible intensité de carbone et se basant sur des principes directeurs dont la durabilité financière, sociale et environnementale, la bonne gouvernance, la transparence, la reconnaissance des droits de

l'homme et des communautés, la collaboration et partenariats ainsi que le partage équitable des bénéfices. Alors que le développement de la filière devra, en outre, promouvoir une croissance socio-économique qui soit, d'une part, en adéquation avec la protection de l'environnement de manière à garantir la survie à long terme de la biodiversité et des écosystèmes et, d'autre part, favoriser des conditions de vie durables pour les populations locales en générant des emplois, offrant des conditions de travail justes et équitables qui contribuent à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et à la lutte contre la pauvreté par le biais d'un partage équitable des bénéfices. Ces pays signataires s'engagent, par ailleurs, à ce que soient encouragés les investissements appropriés, responsables et transparents pour la filière de l'huile de palme adoptant les meilleures pratiques internationales de gestion agricole, sociale et environnementale et promouvant la certification de l'huile de palme.

La TFA 2020 est un partenariat public-privé dont les partenaires s'efforcent individuellement de réduire la déforestation tropicale liée aux approvisionnements en denrées telles que l'huile de palme, le soja, la viande de bœuf, le papier et la pulpe de papier. Alors que la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), lancée par le WWF en 2004, rassemble des parties prenantes issues des secteurs de l'industrie de l'huile de palme, des banques et des investisseurs, des ONG de protection de l'environnement et des ONG de développement. Son objectif est de développer et de mettre en application des normes mondiales de production de l'huile de palme permettant de réduire la déforestation, de préserver la biodiversité et de respecter les moyens de subsistance des communautés rurales dans les pays producteurs d'huile.

Lucien Dianzenza

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN



LES DÉPÊCHES  
DU CONGO

ÉDITION INTERNATIONALE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

www.adiac-congo.com

RETROUVEZ VOTRE  
ÉDITION INTERNATIONALE

DISPONIBLES À PARIS

OÙ TROUVER  
VOTRE QUOTIDIEN ?

- Kiosque Place Clichy (face Quick) au 7, Place de Clichy 75017 Paris
- Kiosque Ménilmontant au 139, bd de Ménilmontant 75011 Paris
- Kiosque face au Fouquet's 99, av. des Champs Élysées 75008 Paris
- Kiosque Porte de Clignancourt au 77, bd d'Ornano 75018 Paris
- Kiosque au 27 avenue Hoche 75008 Paris
- Kiosque sortie métro Barbès Rochechouart 75010 Paris

Brazzaville  
Kinshasa

Abonnez-vous par mail : [regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



## SANTÉ

## L'hôpital général Adolphe-Sicé sensibilise les ONG au diabète

À l'occasion de la célébration de la journée mondiale du diabète le 13 novembre, la direction générale de cet hôpital de référence situé dans l'arrondissement 1 Emery Patrice-Lumumba a organisé une rencontre qui a réuni les associations de la ville qui œuvrent pour la promotion de la santé, des agents de la santé avec des spécialistes du diabète en vue d'informer sur l'ampleur et la gravité de cette maladie.

C'est sur le thème «Gardons les jeux ouverts sur le diabète» qu'a été célébrée cette journée. Dès l'entame de l'activité, Sidonie Piazza, directrice générale de l'hôpital général Adolphe-Sicé, a fait un rappel des résultats de l'état des lieux sur le diabète dressé par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) lors de la célébration de la journée mondiale de la santé le 7 avril dernier et dont le thème a porté sur cette maladie. La progression et l'évolution du diabète constatées dans le monde, avec une prévalence qui a doublé chez les adultes de 4,7% en 1980 à 8,5 % en 2014, fera du diabète la 7e cause de décès dans le monde d'ici à 2030. D'où l'appel de l'OMS à la mobilisation contre cette maladie.

La rencontre a donc été organisée pour sensibiliser et informer les associations à l'ampleur et la gravité du diabète qui est considéré comme un problème de santé publique. Cette maladie constitue, avec le cancer et l'hypertension artérielle, une préoccupation pour l'État congolais, a indiqué Sidonie Piazza. Les participants ont suivi des communications sur le diabète comme bombe à retardement, animées par Ferréol Clémer Malonga, médecin chef de service diabétologie de l'hôpital général de Loandjili, et les complications ophtalmologiques de cette maladie par Luc Manvouri, médecin chef de service ophtalmologie de l'hôpital général Adolphe-Sicé. Il ressort des exposés que le diabète est considéré comme une bombe à retardement parce qu'il vient et agit en silence et entraîne des complications graves qui affectent les reins, le cœur, les yeux. Parmi ces complications figure la rétinopathie qui touche la rétine de l'œil et conduit à la perte de la vue. Le diabète nécessite une prise en charge multidisciplinaire.

Les orateurs ont aussi signalé que l'hérédité est le premier facteur de cette maladie, précisément du diabète de type 1, et le diabète de type 2 peut être évité ou retardé



Une vue de la salle lors de la rencontre

dans 70 % des cas si on évite les complications avec des mesures de prévention, notamment l'alimentation saine, le maintien d'un poids normal et de l'exercice physique régulier (marche vive par exemple), pendant au moins 30 minutes et au moins 5 fois dans la semaine. « Il faut plus manger et boire pour la santé et non pour le plaisir, car c'est souvent lorsqu'on le fait pour le plaisir que l'on se retrouve malade », a conseillé le Dr Ferréol Clémer Malonga.

Les préoccupations des participants pendant les échanges ont porté, entre autres, sur l'administration de glucosé aux malades de diabète qui serait à l'origine de leur décès, les amputations régulières des pieds des diabétiques constatées à Pointe-Noire et sur

la femme diabétique enceinte. Les participants ont aussi déploré le coût élevé du traitement qui s'élève à au moins 100.000 FCFA le mois (traitement, consultations, examens...), que ce qui rend le traitement inaccessible à bon nombre de malades.

Selon les orateurs, l'administration du glucosé aux malades diabétiques n'est pas la cause de leur décès. Généralement, cela est dû à d'autres problèmes. Le grand nombre des amputations des pieds à Pointe-Noire est causé par la négligence des malades qui préfèrent d'abord avoir recours aux cabinets médicaux ou aux tradithérapeutes et se retrouvent dans les grands centres de santé quand la situation s'aggrave. D'après les médecins, certains refusent même de subir des in-

terventions quand il faut. Pour ce qui est de la femme diabétique enceinte, un véritable suivi est nécessaire trois mois avant la grossesse et pendant la grossesse pour éviter les malformations et autres effets négatifs sur l'enfant. Pour Sidonie Piazza, le diabète peut être traité, contrôlé et pris en charge afin de prévenir les complications. Un meilleur accès au diagnostic, l'apprentissage de l'autoprise en charge, un traitement d'un coût abordable sont les éléments décisifs de riposte à la maladie. «Pour cela, il nous faut élargir la prévention, renforcer les soins et intensifier la surveillance et une prise en charge plus efficace», a-t-elle précisé.

Au terme de l'activité, elle a invité les participants à relayer les connaissances reçues pour une meilleure contribution à la lutte contre le diabète. «Tous, nous avons la possibilité de participer à la lutte effective contre le diabète, en multipliant les stratégies de communication et de promotion de la santé», a-t-elle dit en souhaitant une régression du taux de diabète dans la ville et une amélioration de la prise en charge des malades lors de l'évaluation qui sera faite à la prochaine journée sur cette maladie.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## INSTITUT FRANÇAIS

## La semaine du documentaire ressuscite Jean Rouch

La semaine du documentaire se tient du 15 au 19 novembre dans la ville océane. Pour cette première édition, l'Institut français du Congo (IFC) a pensé rendre hommage à Jean Rouch, réalisateur et ethnologue né le 31 mai 1917 à Paris et mort le 18 février 2004 au Niger.

Dans le cadre du mois du film documentaire, une manifestation internationale soutenue par l'Institut français de Paris, plus d'une dizaine de films seront projetés à l'IFC de Pointe-Noire. Et une séance est également accueillie par le Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard. Cette première édition se veut une passerelle entre une certaine histoire et éthique du documentaire ainsi que la nouvelle génération congolaise issue des deux rives du fleuve. Pour ce faire, six jeunes documentaristes des deux Congo seront également mis à l'honneur, cinq d'entre eux se font déjà le plaisir d'échanger avec les spectateurs. En réalité, cette activité est concentrée sur l'œuvre de Jean Rouch. Cet ingénieur des ponts et chaussées découvre l'ethnographie au Niger en 1941. Lors d'un second séjour en Afrique, il entreprend la descente du fleuve Niger et s'intéresse aux Songhay, dont il devient le spécialiste incontestable. Puis vient sa passion pour le cinéma qui lui apporte une nouvelle méthode d'étude. Influencé par le surréalisme, les travaux de Marcel Griaule en pays Dogon et séduit par les règles essentielles de l'inspiration et de l'intuition, il capte, filme l'évolution du continent africain et de la société française.

Son écriture cinématographique a influencé la génération des cinéastes de la Nouvelle Vague. En 1960, il qualifie sa manière de filmer de « cinéma direct » en suivant l'exemple de ses maîtres Robert Flaherty et Dziga Vertov et plus tard de « transe créatrice ». Son œuvre

qui a été plusieurs fois récompensée à Venise, Cannes et Berlin se compose de documentaires ethnographiques (Maîtres fous ; Sigui synthèse), sociologiques (Chronique d'un été) et de fictions (Moi, un Noir ; Cocorico Monsieur Poulet). Jean Rouch fut également directeur de la cinémathèque française, directeur de re-



Jean Rouch Crédit photo «DR»

cherche honoraire au C.N.R.S. et secrétaire général du Comité du film ethnographique.

Pour ce vibrant hommage qui lui est consacré, Raliatou Fifi Tamsir Niane, artiste et fondatrice du Petit Musée de Conakry, a accepté de venir dans la ville océane à la rencontre du public ponténégrin pour lui livrer un témoignage rare et inouï. Rappelons que cette semaine du documentaire sera clôturée par son excellence Bertrand Cochery, ambassadeur de France au Congo avec à ses côtés Raliatou Fifi Tamsir Niane, Yves de Peretti (France, réalisateur, formateur Ateliers Varan) et elle sera marquée des échanges suivis de la projection de Chronique d'un été, de Jean Rouch et Edgar Morin (1960, N&B, 90', Argos Films).

Hugues Prosper Mabonzo

## BASKETBALL

Christian Mboundou promu au poste de 4<sup>e</sup> vice-président de la fédération

C'est au cours d'une interview réalisée il y a quelques jours que Christian Mboundou a donné l'information sur sa nomination au poste de 4<sup>e</sup> vice-président de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket).

Christian Mboundou poursuit son ascension au sein de la Fécoket. Après avoir été président de la ligue départementale de basketball de Pointe-Noire, ce dernier vient d'être promu au poste de 4<sup>e</sup> vice-président de la Fécoket. C'est une nouvelle histoire qui est en train de s'écrire dans sa vie sportive. Dorénavant, il va devoir affronter un nouveau challenge professionnel.

En fait, durant son mandat à la tête de la ligue départementale de basketball de Pointe-Noire, Christian Mboundou a démontré qu'il avait des qualités et un engagement envers l'excellence requise pour occuper un poste important. Son engagement et sa détermination de vouloir toujours bien faire lui ont permis d'enfiler aujourd'hui cette nouvelle veste de 4<sup>e</sup> vice-président. Mais comme les règlements et les statuts de la Fécoket voudraient que si un membre de la ligue est promu à un poste de responsabilité au sein de la fédération, celui-ci doit démissionner de son ancien poste dans les 15 premiers jours.

Pour la bonne marche de la chose et, surtout, afin d'éviter le cumul, Christian Mboundou est appelé à quitter la

ligue après y avoir occupé le poste de président pendant près de deux ans. Il laisse un bilan satisfaisant qui pourra servir de catalyseur à son successeur. « D'ici là, la ligue de Pointe-Noire aura un nouveau gérant et un bu-



Christian Mboundou crédit photo «ADIAC»

reau exécutif pour continuer l'œuvre du développement de la discipline. Nous sommes encore dans le délai, c'est une façon de nous permettre de faire la transition entre les nouvelles responsabilités et les anciennes mais également de préparer les documents pour l'équipe qui va assurer l'intérim », a dit Christian Mboundou. Rappelons que l'assemblée générale électorale de la ligue départementale de basketball de Pointe-Noire aura lieu l'année prochaine. L'équipe qui sera mise en place d'ici là aura la charge d'assurer la transition jusqu'aux nouvelles échéances.

H.P.M.



## CONGO/USA

## Ed Cox exprime la nécessité de travailler avec la presse africaine

À l'issue d'une visite guidée aux Dépêches de Brazzaville, le 16 novembre, l'Américain Ed Cox, chargé de la presse dans les pays africains, s'est dit impressionné de la manière dont les organes de presse travaillent en Afrique Centrale

« En tant que chargé des médias en Afrique centrale, je veux comprendre l'environnement médiatique africain (les conditions de travail ainsi que les défis à relever. Il s'agissait de savoir comment apprécie-t-on les informations que nous diffusons depuis Washington. C'est une visite d'apprentissage », a déclaré Ed Cox.

« Après avoir visité les Dépêches de Brazzaville, je suis très impressionné. C'est très intéressant de voir un organe de presse avec plusieurs sections avec tous ses aspects. En plus, avoir sa propre imprimerie est très important. C'est un avantage que tout le monde n'a pas », a-t-il apprécié.

Répondant à la récente victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle, et surtout à la question de savoir ce que les Africains attendent du nouveau président américain, Ed Cox

a refusé de faire de commentaires à propos. Mais, il a tout de même précisé qu'il est disposé à travailler avec n'importe quel président.

« A partir du 20 janvier, ce sera le président Trump qui sera à la tête du pays. Il est impossible d'anticiper sur sa politique, sur sa vision et sur ce qu'il pense. Nous sommes en pleine transition, et actuellement, il est en train de discuter avec sa nouvelle équipe. Dans la plupart du temps, la politique africaine reste la même », a expliqué Ed Cox.

Une autre question sur laquelle Ed Cox a donné son point de vue concerne des manifestations constatées dans plusieurs Etats américains au lendemain de la victoire de Donald Trump, une première aux Etats-Unis.

« Ce qui est important actuellement, c'est de voir comment la démocratie fonctionne. Nous savons qu'en démocratie, il n'y a pas que les élections, c'est aussi la liberté d'expression et d'opinion. C'était une campagne très violente. La perdante, Hillary Clinton a reconnu sa défaite, et Donald Trump, en tant que vainqueur, a fait un discours d'apaisement. Le président



Visite de la salle de rédaction en compagnie de Bénédicte de Capèle, directrice internationale des Dépêches de Brazzaville. crédit photo adiac

actuel, Barack Obama a, pour sa part, fait un discours dans lequel il parle de la transition. Le plus important est que les Américains se sont exprimés de façon libre et démocratique », a-t-il indiqué.

A Washington, au niveau du Département d'Etat, Ed Cox tra-

vaille au bureau des affaires publiques. Il est chargé de la presse dans dix pays d'Afrique Centrale et, en dehors de Congo, il vient de visiter le Cameroun, le Gabon et la République démocratique du Congo. Après avoir visité Les Dépêches

de Brazzaville, il a signé le livre d'or avec le message suivant : « Mes félicitations pour le travail abattu au niveau du Bassin du Congo. Je suis très impressionné par le centre culturel; j'ai apprécié la visite ».

**Yvette Reine Nzaba**

## FÉCOHAND

## Jean Claude Ibovi a officiellement pris ses fonctions

Elu président de la Fédération congolaise de Handball (Fécohand), le 28 octobre dernier, Jean Claude Ibovi a officiellement pris ses fonctions le 16 novembre au Gymnase Nicole Oba au terme d'une passation de service avec le président sortant, Henri Joseph Parra

Le nouveau président de la Fécohand entamera son man-

dat par la participation des Diables rouges à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations, Edith Lucie Bongo Ondimba qui se déroulera, du 28 novembre au 7 décembre, à Luanda, en Angola.

« Nous prenons les choses au moment où nous avons une coupe d'Afrique des Nations, Edith Lucie Bongo Ondimba-Luanda 2016, dans les conditions les plus

difficiles. Nous sommes dans les préparatifs. Nous irons ensemble à Luanda pour défendre la première édition. C'est ce qui est primordial », a-t-il déclaré. Jean Claude Ibovi entend s'appuyer sur cette compétition pour bâtir l'ossature qui défendra le Congo lors de la deuxième édition, prévue à Brazzaville en 2018.

« Ce sera une génération

que nous allons emmener et que nous allons bâtir à partir de janvier. La géné-

**Jean Claude Ibovi entend s'appuyer sur cette compétition pour bâtir l'ossature qui défendra le Congo lors de la deuxième édition, prévue à Brazzaville en 2018.**

ration 2018 pour recevoir dans la dignité, dans le savoir-faire des Congolais, les autres qui viendront disputer la deuxième édition. C'est de là que nous allons marquer nos emprunts parce que nous allons bâtir une équipe qu'il faut pour défendre la gloire de cette dame: Edith Lucie Bongo Ondimba », a-t-il commenté.

Il a indiqué que les autres projets qui s'inscrivent dans sa vision, à définir dans le tout-premier conseil fédéral qu'il organisera, en tenant compte du discours d'orientation du ministre des Sports et de l'Education physique et celui du président du Comité national olympique et sportif congolais. « Nous avons déjà reçu la feuille de route à travers

le discours du ministre des Sports et de l'Education physique et celui du président du Comité national olympique et sportif congolais lors du lancement de l'Olympiade. A travers ces deux discours, nous allons bâtir la vision pour l'Olympiade 2017-2020 », a commenté le président de la Fécohand qui compte sur l'appui de tous les handballeurs, anciens dirigeants y compris, pour redresser la discipline.

Jean Claude Ibovi a, par ailleurs, assuré que la passation de service entre l'ancien président sera continue et permanente. Henri Joseph Parra, le président sortant a, quant à lui, félicité son successeur. « Je souhaite un bon parcours à la fédération entrante en lui recommandant de se rapprocher des anciens dirigeants. C'est important de travailler avec eux surtout avec le plus récent que je suis. C'est tous ensemble qu'on arrivera à retrouver l'étoile de notre discipline. Et nous en avons besoin. Je crois que c'est possible », a-t-il indiqué. Henri Joseph Parra quitte la Fécohand après l'avoir dirigée pendant deux olympiades (de 2009 à 2016).

**James Golden Eloué**



Jean Claude Ibovi recevant le cachet de la fédération des mains d'Henri Joseph Parra (Adiac)